

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**Le, 14 décembre 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Gaétane Meilleur	Suzanne Turpin
Denise Langlois	France Perron
Michel Thibeault, absent	Gabrielle Audet

La directrice générale, adjointe France Meilleur est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session il est 19 :30h.

**183-12-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les items suivants :

1. D) Résolution pour autoriser la directrice générale et le maire à signer les documents et/ou demande de projet relié à la Politique nationale sur la ruralité.

**184-12-14 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité de modifier l'ordre du jour déjà adopté en ajoutant l'item C) dans Loisirs et Culture « Approuver le dépassement des coûts de 6,585.00\$, concernant le projet des installations sportives » 10. C) »

**ADOPTÉE**

**185-12-14 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 16 novembre. 2009.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**186-12-14 RÉOLUTION D'APPUI DU DÉPUTÉ SYLVAIN PAGÉ, RÉCLAMANT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENTOURANT L'OCTROI DES CONTRATS DANS LE MONDE MUNICIPAL**

Attendu que les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêt et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

Attendu que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

Attendu que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

Attendu que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

Attendu que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

Attendu que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

Attendu que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

Attendu que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens  
Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité, que nous, élus de la municipalité de Lac-Saint-Paul demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population : Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

**ADOPTÉE**

**187-12-14 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'UNE DEMANDE DE PARTICIPATION DU MAIRE AU RÉGIME DE RETRAITE, CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère Gaétane Meilleur donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera adopté concernant la participation du maire désire participer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (LQ.1988, chapitre 85);

**ADOPTÉE**

**188-12-14 AUTORISATION AUX CONSEILLÈRES ET CONSEILLER ET LE MAIRE À ASSISTER À UNE FORMATION MODULE 1 OFFERT PAR LA FQM, POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser les nouveaux élus et le maire à assister à une formation à Mont-Laurier, Module 1 concernant les rôles et les responsabilités des élus, l'administration municipale, les structures administratives, les différentes lois municipales.

**ADOPTÉE**

**189-12-14 RÉOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE MAIRE À SIGNER LA DEMANDE DE PROJET À LA POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ ET TOUS LES DOCUMENTS RELIÉ AU DIT PROJET DE LA HALTE-ROUTIÈRE.**

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et le maire à signer tous les documents reliés à la demande pour la réalisation du projet de la halte-routière.

**ADOPTÉE**

## **FINANCES**

### **190-12-14 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C900468 à C900494 totalisant 37 978.25 \$. Les chèques de paie du mois de décembre portant les numéros C290269 à C290336 totalisant 10 341.50 \$.

**ADOPTÉE**

### **191-12-14 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE**

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement des comptes à payer du mois de décembre les dits comptes seront déposés au conseil pour approbation au mois de janvier 2010.

**ADOPTÉE**

### **192-12-14 ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS**

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'accepter les états comparatifs en date du 10 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

## **PERSONNEL**

### **193-12-14 AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES RESPONSABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES MÉNAGES.**

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par France Perron et résolu à l'unanimité d'augmenter la rémunération de la responsable de la bibliothèque et la responsable des ménages du pourcentage de 3 %.

**ADOPTÉE**

### **194-12-14 DEMANDE D'ALLOCATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT POUR L'UTILISATION DE SON VÉHICULE DANS SES FONCTIONS.**

Attendu que le renouvellement du contrat est prévu seulement à l'automne 2010;

Attendu qu'à l'article 8 du contrat permet le traitement annuel ainsi que l'ensemble des conditions de travail de l'inspectrice en bâtiment et adjointe au fonctionnaire principal pourraient être modifiés en cours d'année si les parties le jugent à propos, le tout conformément aux dispositions de la loi;

Attendu que la demande initiale était de 150.00 \$ a été réduite à une demande de 5.00/jour plus. 0.45 \$ du kilomètre du mois de mars au mois de novembre de chaque année.

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'accorder à l'inspectrice en bâtiment une allocation de 20.00 \$/ semaine pour une période de 39 semaines, soit du mois de mars, au mois de novembre de chaque année.

**ADOPTÉE**

**195-12-14 PROPRIÉTÉS ET ESPACES À LOUER**

**DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE ET DES TERRAINS MUNICIPAUX À L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES LACS**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité de prêter la salle communautaire et les terrains pour l'activité suivante :

- Concours de pêche le 3 juillet 2010.

**ADOPTÉE**

**196-12-14 DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE AU CLUB DES PIONNIERS**

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité de prêter la salle communautaire pour les activités suivantes en 2010 :

- Tous les mercredis de 13h à 16h de janvier à mai et de septembre à novembre.
- Tous les quatrièmes vendredis, de janvier à mai et de septembre à novembre.
- 13 février Soirée de Saint-Valentin
- 27 mars À préciser
- 24 avril Party bavarois
- 2 mai Fêtes des mères
- 19 juin ou 26 juin À préciser
- 17 juillet ou 24 juillet Party hawaïen
- 18 septembre Meurtre et mystère
- 23 octobre À préciser
- 27 novembre À préciser

**ADOPTÉE**

**197-12-14 DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À LA FABRIQUE PAROISSE NOTRE-DAME DE LA LIÈVRE, LAC-SAINT-PAUL**

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité de prêter la salle communautaire à la Fabrique « Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre, Lac-Saint-Paul » pour les activités suivantes en 2010:

- 14 mars Bingo
- 2 mai Déjeuner Fête des Mères
- 19 et 20 juin Vente de garage
- 31 juillet Rallye de bateau
- 4 septembre Méchoui

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ÉCHANGE D'UN LOT QUI APPARTIENT AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES.**

Monsieur Jean Labelle, directeur adjoint de la M.R.C. d'Antoine-Labelle a rencontré les membres du conseil afin de proposer un échange du lot 2, rang 6 canton Pérodeau qui se trouve sur notre territoire dans le secteur Pérodeau,, appartenant au Ministère des ressources naturelles;

Il est à noter que la M.R.C. s'est vu confier la responsabilité de gérer, planifier l'aménagement et l'utilisation du territoire public, libre de droit forestier situé à l'intérieur des limites des municipalités locales, la M.R.C. d'Antoine-Labelle, n'est pas tenue si elle le désire de demander au conseil de la municipalité l'échange de ce lot;

Le lot serait échangé avec deux autres lots sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve qui appartient à la compagnie Brunet & Michaudville. La compagnie deviendrait propriétaire du lot 2, rang 6, canton Pérodeau à Lac-Saint-Paul;

Le Ministère est d'accord de procéder à l'échange sans aucun déboursé de part et d'autre. La valeur du lot marchande située au Lac-Saint-Paul, appartenant au Ministère est de 70,000.00 \$, la valeur des deux lots appartenant à Brunet & Michaudville est de 90,000.00 \$;

Les membres du conseil et le maire de la Municipalité de Lac-Saint-Paul après consultation, ne voient aucun inconvénient à l'échange de ces lots, puisque la M.R.C. d'Antoine-Labelle y voit possiblement un développement futur d'une zone acéricole forestière (exploitation des érables à sucre) et que la municipalité de Lac-Saint-Paul pourrait bénéficier d'un revenu de taxe.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

198-12-14

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE DU 164 CHEMIN DES DIX POUR RENDRE CONFORME LA MARGE DE REcul ARRIÈRE PAR RAPPORT AU CERTIFICAT D'IMPLANTATION.**

Demande de la part du propriétaire du 164 chemin des Dix, une résolution du conseil afin de rendre la marge de recul arrière conforme au certificat d'implantation, tel que démontré de l'arpenteur-géomètre Létourneau et Gobeil, Minute 6742.

Attendu qu'une demande de dérogation DPDRL090041 a déjà été demandée à la propriété située au 164, chemin des dix;

Attendu que cette demande de dérogation avait pour effet de déroger à la marge de recul arrière par rapport au lac, soit la reconstruction du chalet à 12.80 mètres de la distance libre qui devait être de 14.68 mètres;

Attendu que le certificat d'implantation démontre la reconstruction du chalet à 14.20 mètres de la distance libre qui devait être de 14.68 mètres;

Pour ces motifs, il est proposé par France Perron, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'apporter au dossier du 164 chemin des Dix, que la reconstruction du chalet s'est fait à 14.20 mètres tel que décrit sur le certificat d'implantation.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

Les rapports de la bibliothèque sont déposés pour les mois d'octobre 2009

199-12-14

#### **RÉSOLUTION AUTORISATION LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DE 6,585.00 \$ CONCERNANT LE PROJET « DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU PARC DE LA MUNICIPALITÉ »**

Lieux des travaux : Parc

Coût total des travaux : (73 883.00 \$) (74 356.96 – crédit 473.96)

Total des subventions : 25 298.00 \$

Budget 2009 30 000.00 \$

Approbation surplus 12 000.00 \$

Différence (6 585.00) \$

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser les coûts supplémentaires de 6,585.00 \$ relatifs au projet des installations sportives au parc de la municipalité.

**ADOPTÉE**

200-12-14

#### **DEMANDE AU COMITÉ DES LOISIRS DE REMETTRE LA DISPONIBILITÉ DU KIOSQUE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL ET RÉSILIÉ L'ENTENTE.**

Attendu qu'il y a déjà une entente avec le Comité des Loisirs qui date de 1998;

Attendu que la municipalité a besoin du kiosque dans un avenir rapproché pour la réalisation d'un projet d'une « Halte routière 24-48 heures et activités connexes »;

Attendu que cette demande est motivée afin de mener à bien un projet qui générera de l'emploi dans notre localité et qui demandera des espaces supplémentaires;

Attendu que le kiosque servira entre autres à l'enregistrement des embarcations, l'émission des certificats de lavage, de bureau d'information touristique, à la location d'équipements nautiques et à l'enregistrement des véhicules récréatifs;

Attendu qu'une station de lavage des embarcations est déjà attachée à ce kiosque depuis l'été 2009;

Attendu que les membres du conseil demandent la résiliation de l'entente avec le Comité des Loisirs;

Attendu qu'en contrepartie, la municipalité s'engage à fournir aux organismes et aux associations encore actifs sur le territoire, la possibilité de mettre à leurs disponibilités des installations adéquates pour certaines activités extérieures;

Pour ces motifs, il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité de demander au Comité des Loisirs la résiliation de l'entente et de rendre la disponibilité du kiosque à la Municipalité du Lac-Saint-Paul avant le 31 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé la levée de la séance est donné par Gaétane Meilleur il est 8:45 h.

Claude Ménard, maire

France Meilleur, directrice générale adjointe

